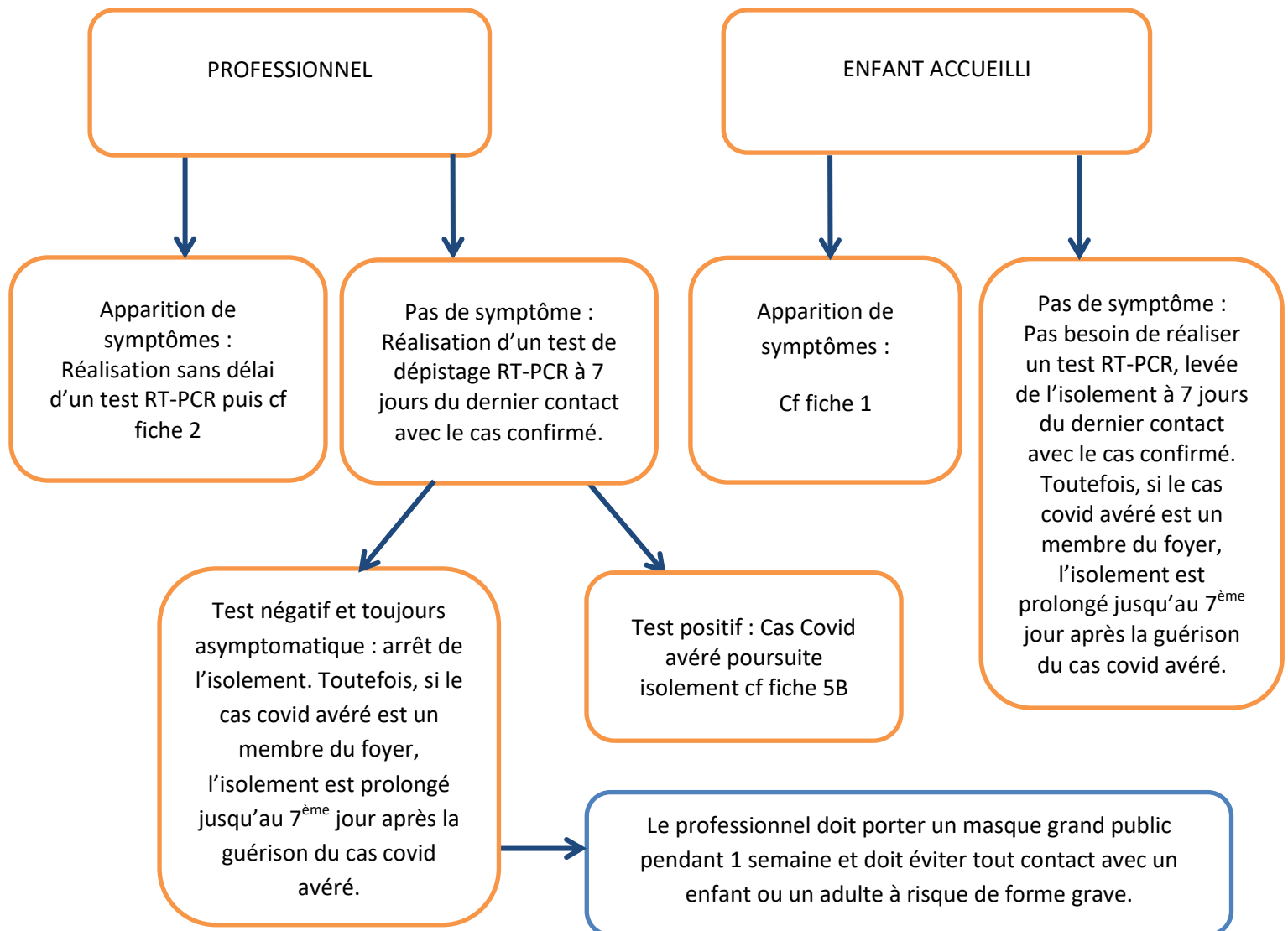


## Professionnel ou enfant accueilli identifié Cas contact Covid

Lorsqu'un professionnel de l'accueil ou un enfant accueilli est identifié comme cas-contact Covid, il est isolé 7 jours à compter du dernier contact avec le cas avéré.



La plateforme de l'Assurance Maladie ou l'ARS, appelle systématiquement les cas positifs et les cas contacts ce qui ouvre droit à une priorisation des tests et à l'obtention gratuite des masques chirurgicaux

Informer la puéricultrice du secteur (qui entrera en contact avec le référent Covid-19 de la cellule PMI) ou pour les crèches, le secrétariat des modes d'accueil au 03 25 42 48 62.